

MAIRIE DE
DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS
PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LE GEL

AVIS AUX
CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À SAISSAC

Le 17 Décembre 2021

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.